



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/486  
21 juin 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

LETTRE DATÉE DU 21 JUIN 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU  
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU  
CONGO AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre très haute attention que le Gouvernement de la République du Congo souscrit à l'idée de l'envoi à Brazzaville d'une force de maintien de la paix.

Une telle force contribuerait à la consolidation du cessez-le-feu, au rétablissement de la paix (ce qui implique la démobilisation et le désarmement des milices privées) et à la sécurisation du processus électoral qui sera conduit de manière consensuelle par le Gouvernement, les partis politiques et la société civile, sous la supervision des observateurs internationaux avec la garantie des Nations Unies.

Le Gouvernement de la République du Congo espère que le Conseil de sécurité prendra très rapidement les décisions qu'exige la gravité de la situation, notamment une condamnation ferme des tentatives antidémocratiques de prise de pouvoir.

(Signé) Daniel ABIBI

-----